

CHARTRE DES BONNES PRATIQUES

Bulletin d'information à l'attention de nos administrés



Bien vivre ensemble à Bricquebec-en-Cotentin,

Ville incontournable de notre département, Bricquebec-en-Cotentin se caractérise par une vie associative très riche et une variété de prestations à la disposition des habitants comme des visiteurs.

Label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » reçu en 1999, la Ville constitue avec les communes de Saint Sauveur le Vicomte et Valognes, le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin.

Votre Cité du Donjon, patrimoine emblématique de son identité vous propose une chartre des bonnes pratiques. Un recueil à destination de tous afin de préserver la qualité de vie de nos administrés dans leur quotidien.

LES RUBRIQUES

LES GESTES CITOYENS

BRICOLAGE ET JARDINAGE

LE BRULAGE DES DECHETS

LES ORDURES MENAGERES

LE STATIONNEMENT

LES AFFICHAGES LIBRES

LES TRAVAUX DE MON DOMICILE

LES GESTES CITOYENS

Les frelons

Les frelons asiatiques et européens sont de plus en plus répandus dans notre région. Ils sont une menace sérieuse pour les abeilles et pour la sécurité des habitants.

N'intervenez jamais seul, contactez la mairie. Nous vous aiguillerons sur la procédure en fonction du type de nid.

Les rats et les souris

La distribution de produits rodenticides organisée par la Ville se terminera à l'épuisement du stock. Vous pourrez vous procurer du produit rodenticide dans les magasins spécialisés.

La lutte collective municipale ciblera notamment dorénavant les écoles et cantines, la halle aux poissons, les points d'eau et le réseau d'assainissement.

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et jardinage sont autorisés en semaine de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 09h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

LE BRULAGE DES DECHETS

Tout brûlage de végétaux est interdit : déchets verts et de tonte compris.

Tous vos déchets verts doivent être déposés en déchèterie. Vous préservez la nature, les habitants et vous faites une action écocitoyenne.

Toutes les déchèteries sont accessibles sans carte d'accès !

LES ORDURES MENAGERES

La nouvelle collecte des déchets est organisée depuis le 13 Juin 2022 par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin. Des composteurs gratuits pour que le compost soit à portée de potager
<https://lecotentin.fr/la-collecte-des-dechets-menagers>

L'AMBROISIE

Les pollens d'ambrosie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques. L'arracher est un acte citoyen ! www.signalement-ambrosie.fr

LE STATIONNEMENT

Respectez les limitations de vitesse, tout particulièrement les zones 30 aux abords des écoles. Le stationnement est interdit sur les trottoirs. Le stationnement en zone bleue est limité. Un disque de stationnement est disponible à l'accueil de la mairie gratuitement.

LES AFFICHAGES LIBRES

Les panneaux d'affichage pour l'annonce de manifestation sont à la disposition des associations sans but lucratif de Bricquebec-en-Cotentin.

Celles-ci doivent être affichées pour une durée maximale de 15 jours et retirées dès le lendemain de la manifestation. L'affichage sur tous les autres supports que les emplacements spécifiques mis à disposition est interdit.

Liste non exhaustive des emplacements prévus : route de Saint-Sauveur-le-Vicomte, route de Valognes, route de Quettetot, route de Barneville, route de Cherbourg. Plan disponible sur demande.

LES TRAVAUX DE MON DOMICILE

Facilitez vos démarches en déclarant vos travaux facilement et rapidement sur : <https://ads.lecotentin.fr/guichet-unique>